



Le 10 juillet 2018

Monsieur Philippe Couillard  
**Parti libéral du Québec**  
254, rue Queen  
Montréal (Québec) H3C 2N8

**Objet : 134 000 votes de propriétaires forestiers à conquérir**

Monsieur,

À l'aube de la nouvelle campagne électorale, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) rappelle aux partis politiques que seulement 50 % du potentiel de récolte de bois disponible chez les 134 000 propriétaires de lots boisés du Québec est mis en valeur. Des centaines de communautés rurales aux quatre coins du Québec ne développent donc pas leur plein potentiel économique, en se privant des emplois et des autres retombées associés à la filière des produits forestiers. Ainsi, on estime que la production de chaque million de mètres cubes de bois génère grosso modo 2 000 emplois directs. Les produits forestiers représentent pourtant un matériau d'avenir lorsqu'on les compare au plastique, à l'acier et au béton. Une foresterie bien réalisée permet quant à elle de produire du bois, emmagasiner du carbone, améliorer des habitats fauniques et contribuer à la protection des bassins versants des cours d'eau. Pour mettre en valeur ce potentiel, trois conditions nous apparaissent aujourd'hui essentielles :

**1. Une fiscalité adaptée pour multiplier l'effort sylvicole sur les terres privées**

En raison de la faible rentabilité financière des investissements sylvicoles pour le propriétaire forestier, mais des importantes retombées économiques qui découlent de la transformation des bois, les gouvernements de la majorité des pays industrialisés soutiennent la réalisation de travaux d'aménagement forestier. À ces endroits, la fiscalité foncière et la fiscalité sur le revenu sont privilégiées pour inciter les propriétaires forestiers à aménager leurs boisés et récolter du bois. Bien que plusieurs mesures de soutien fiscales existent au Québec, ces outils méritent aujourd'hui d'être revisités pour en accroître leur impact auprès de la clientèle visée.

**Dans le cadre des travaux devant mener au nouveau pacte fiscal avec le monde municipal, votre formation politique s'engage-t-elle à créer un groupe de travail spécifique pour aborder la question de la fiscalité visant les boisés sous aménagement forestier?**

**2. Des réglementations environnementales mieux pensées**

Les propriétaires forestiers gèrent depuis des siècles les forêts entourant les villes et les villages en respectant les règles dictées par chacune des époques. Les nouvelles réglementations environnementales ne reconnaissent pas suffisamment ce travail d'intendance des propriétaires

...2

forestiers du Québec. À plusieurs occasions, la PPFQ a réitéré l'importance de miser sur l'éducation, le soutien professionnel et les mesures incitatives pour favoriser l'évolution des pratiques de gestion forestière; les réglementations devant plutôt servir de garde-fou contre les pratiques abusives. Cette demande est d'autant plus pressante que les réglementations provinciales et municipales se multiplient actuellement et érodent le droit d'usage de leurs terres. La conservation des milieux humides, la protection des paysages, la gestion des bassins versants des cours d'eau et la préservation de la biodiversité progresseront davantage en s'alliant aux propriétaires forestiers, plutôt que d'en faire des adversaires.

**Si elle forme le prochain gouvernement, votre formation politique s'engage-t-elle à :**

- **inclure l'obligation de consulter les représentants des propriétaires forestiers avant l'adoption de réglementations environnementales les concernant, tant au niveau provincial que municipal;**
- **accroître le financement de programmes d'éducation des propriétaires forestiers pour les sensibiliser aux meilleures pratiques environnementales;**
- **accroître le financement des programmes de restauration ou de conservation des milieux sensibles devant être protégés;**
- **mettre en œuvre un programme d'indemnisation des propriétaires qui subissent des contraintes déraisonnables à leurs droits d'usage de leurs terres pour répondre aux besoins sociétaux.**

### **3. Sécuriser les débouchés pour les bois de la forêt privée**

Avec approximativement 70 % des parts de marché du bois rond, l'État québécois représente le principal concurrent des producteurs de bois œuvrant dans les forêts privées. En 1989, pour protéger l'accès aux marchés du bois rond pour des dizaines de milliers de producteurs forestiers, le gouvernement a introduit dans la *Loi sur les forêts* le principe de « résidualité » qui accorde notamment une priorité aux bois récoltés dans les forêts privées, sur le bois des forêts publiques, dans les scénarios d'approvisionnement des usines de produits forestiers. Depuis cette date, l'application de ce principe fait l'objet de nombreuses doléances des producteurs forestiers puisque de fréquents déséquilibres entre l'offre et la demande affectent leur capacité à négocier des conditions de vente satisfaisantes et même à vendre une partie de leurs produits.

**Votre formation politique s'engage-t-elle à respecter la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui confère un statut prioritaire au bois des forêts privées dans l'approvisionnement des usines de transformation?**

L'application du principe de résidualité ne règlera cependant pas tous les problèmes puisque la fermeture définitive d'environ 180 usines au cours des 10 dernières années, ainsi que les modifications dans le mode d'approvisionnement des papetières, ont créé des produits orphelins pour lesquels peu de marchés sont actuellement disponibles au Québec. Ces écarts entre l'offre de bois et la demande réelle des usines montrent l'urgence à construire de nouvelles unités de transformation ou agrandir celles existantes pour consommer ces produits orphelins. L'actuelle épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette amplifiera ce besoin, de même que la fermeture de vieilles usines ou machines à papier sur le territoire.

Les produits orphelins entraînent trois conséquences. En forêt, ils réduisent les revenus tirés d'un parterre de coupe et génèrent des déchets de coupe déraisonnables aux yeux des propriétaires

forestiers. En usine, des industriels s'obligent à acheter des billes moins intéressantes afin de s'assurer de la poursuite des opérations dans les chantiers qui génèrent également les billes recherchées. De nouveaux projets de transformation doivent permettre de diriger les billes vers les unités qui génèrent la plus grande valeur de produits.

**Votre formation politique s'engage-t-elle à demander à Investissement Québec d'entreprendre un démarchage agressif pour favoriser l'implantation d'usines de la nouvelle génération de produits forestiers au Québec?**

Bien que fortement techniques, nos revendications reflètent la nature des enjeux auxquels nous faisons face et constitueront les défis du prochain ministre des forêts.

Soyez assuré que nous transmettrons vos réponses aux propriétaires forestiers du Québec par le biais de nos publications de septembre.

Dans l'attente de vos réponses avant le 15 août prochain, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Pierre-Maurice Gagnon  
Président

PMG/sv